



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 40

Date d'affichage : 13 novembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

SCOLAIRE

23_11_2025

Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes - approbation de l'avenant n°3 – Lot 13 Electricité

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire, rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 à l'entreprise SODEL SAS – lot 13 Electricité, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes.

Cet avenant prend en compte l'ajout :

1/ d'une prise extérieure sous le préau, de type PC32A.

2/ de l'oubli de transmission de besoins électriques pour l'ouverture des menuiseries hautes cheminée après fermeture des cloisons. La responsabilité est imputée à l'entreprise FMS, titulaire du lot 6 menuiseries extérieures et pourra être déduite du DGD.

Montant initial des travaux **193 974.28 € HT**

Rappel de l'avenant 1 *0.00 € HT*
(modification du CCAP intégration Retenue de garantie)

Rappel de l'avenant 2 *273.31 € HT*
(octobre 2024)

Montant de l'avenant 3 **1 978.30 € HT**

Montant du marché **196 225.89 € HT**

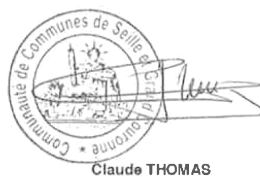
Les membres de la commission consultative MAPA, réunie le 21 octobre 2025, ont donné un avis favorable pour cet avenant.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°3.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°3 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 13 Electricité d'un montant de 1 978.30 € HT
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°3 présenté.



Claude THOMAS
2025.11.12 15:28:43 +0100
Ref:9828653-14813077-1-D
Signature numérique
le Président